



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 15 - séance du 4 décembre 2018

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 07/2018** relatif au budget 2019
b) Rapport de la commission des finances
7. a) **Préavis municipal no 08/2018** relatif à l'octroi d'un crédit de construction d'un bâtiment scolaire de 8 classes en collaboration avec l'ASIRE comprenant une salle polyvalente avec parking souterrain + abris PC et transformation du collège existant en une UAPE (Commune)
b) Rapport de la commission ad'hoc
c) Rapport de la commission des finances
8. Propositions individuelles
9. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun pour la dernière séance de l'année. Le délai minimum de convocation a été respecté.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs : Brown Katinka, Dutruy Nicolas, Fontaine Philippe, Risch Isabelle et Turin Roger se sont excusés. Membres présents : 30. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Une motion ayant été déposée auprès du Président en début de séance par la Commission de gestion, le Président propose de la traiter au point 8) de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté avec la modification, à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 2 abstentions.

4. Communications du bureau

Depuis la dernière séance du Conseil communal, le bureau n'a pas reçu de courrier. Le dimanche 25 novembre dernier ont eu lieu des votations fédérales et le mardi 27 novembre le Préfet a fait sa traditionnelle visite annuelle de contrôle.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Les heures de commune sont à transmettre d'ici au 14 décembre à Mme la Boursière pour un règlement en 2018 encore.

Mme Annie Marguerat :

- Concernant la déchèterie, la Municipalité a décidé de se séparer de M. Favaretto. Pendant 15 jours un surveillant DESA est en place pour dépanner, puis dès le 18 décembre prochain, M. Laurent Vuillamy assurera l'interim jusqu'à ce qu'un nouveau responsable soit trouvé. Une annonce paraîtra prochainement pour chercher quelqu'un.

M. Rémy Favre demande la parole et constate que dans certaines communes il y a plusieurs personnes qui s'occupent de la déchèterie, en faisant un tournus. Mme Marguerat répond que tout est bien entendu ouvert. Il faudra voir les personnes qui s'annonceront suite au tout-ménage prévu.

M. Jean-Pierre Millioud :

- Sur la demande de la COGES, contact a été pris avec le bureau d'architecture Nicolier pour les retouches à effectuer à la grande salle. A ce jour, toutes les retouches nécessaires ont été faites à satisfaction, excepté un défaut constaté en bas de façade (sera fait ultérieurement).

Il n'y a pas d'autres communications de la part de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) **Préavis municipal no 07/2018** relatif au budget 2019
b) rapport de la commission des finances

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 07/2018 avec ses annexes ainsi que le rapport de la commission des finances, qui a été envoyé par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à Mme Anne-Marie Romanens pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Daniel Moix, René Mattenberger et Pierre Turin.

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 4'987'273.10 et un total de produits de Fr. 4'680'454.35, laissant ainsi apparaître un excédent de charge de Fr. 306'818.75.

La COFIN estime que les montants attribués aux différents dicastères semblent appropriés à la situation et aux informations connues au moment de l'élaboration du budget et propose aux Conseillers d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président remercie la COFIN et salue la présence de Madame la Boursière. Il ouvre la discussion.

Mme Stéphanie Masala fait remarquer que sous le poste de l'EFAJE il y a une baisse des montants et en demande la raison.

Le Syndic répond qu'il s'agit en fait d'une estimation de l'EFAJE pour 2019. Il n'est bien évidemment pas facile de donner des budgets aux communes sachant qu'il n'y pas « d'obligation » d'inscrire les enfants à l'accueil de jour. Les chiffres sont donc estimés au plus près de la réalité.

La discussion n'étant plus demandée, le Président propose de passer le préavis municipal au vote. A l'unanimité le budget 2019 de la commune est accepté.

Le Président remercie la Municipalité pour la clarté des documents transmis.

7. a) **Préavis municipal no 08/2018** relatif à l'octroi d'un crédit de construction d'un bâtiment scolaire de 8 classes en collaboration avec l'ASIRE comprenant une salle polyvalente avec parking souterrain + abris PC et transformation du collège existant en une UAPE (Commune)
b) rapport de la commission ad'hoc
c) rapport de la commission des finances

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 08/2018 ainsi que les rapports de la commission des finances et de la commission ad'hoc, qui ont été envoyés par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, qui va dans le sens du préavis municipal, mis à part un amendement concernant la question du choix du système de chauffage.

Le Président donne ensuite la parole à M. Jean-Daniel Moix pour la lecture du rapport de la COFIN. Suite au premier rapport de dite commission et à l'échange de mails avec le Municipal, M. Jean-Pierre Millioud, la Commission des finances a décidé de compléter son rapport par un addenda remis en début de séance, dont lecture est faite également par M. Jean-Daniel Moix.

Le Président remercie la COFIN pour la lecture de ces deux rapports et constate qu'elle propose deux amendements :

- 1) sur le choix du système de chauffage, qui pourrait être un PAC Air/Eau ou au gaz
- 2) de baisser le montant du crédit accordé à la Municipalité pour ces travaux à Fr. 3'000'000.00 (au lieu de Fr. 3'350'000.00).

Le Président informe l'assemblée qu'il fera voter les deux amendements séparément, soit le système de chauffage et le montant du crédit (COFIN), puis sur le préavis municipal. Il ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Millioud réagit suite à la lecture de l'addenda. Il n'a été que simple interlocuteur et n'a pas influencé la COFIN. Pour le système de chauffage, la COFIN maintient son choix mais M. Millioud soutient le préavis municipal, lequel prévoit un chauffage à plaquettes forestières. D'autre part, pour assurer un suivi rapide, les travaux devront être adjugés d'ici au 15.12.2018 à une entreprise générale.

M. André Strautmman relève que dans la mise à l'enquête, il était question d'un chauffage à pellets alors que dans le préavis municipal le chauffage est à plaquettes. Faudra-t-il dès lors refaire une mise à l'enquête pour ce point ? M. Millioud répond par la négative, une enquête complémentaire suffira.

M. Rémy Bolomey demande si la COFIN a des informations sur le système proposé (PAC) ? M. J.-D. Moix répond que le collège intercantonal de la Broye se chauffe avec ce système, à satisfaction. D'autre part, M. J.-D. Moix relève que si nous optons pour un chauffage à plaquettes, celles-ci devaient provenir des forêts de Goumoëns au départ, mais, après discussion, cela ne sera peut-être pas forcément le cas. M. le Syndic répond qu'il s'agira néanmoins de bois du Triage.

Mme Stéphanie Masala demande la durée de vie d'un chauffage à plaquettes ? env. 15 ans ? M. Raphaël Miazza répond plutôt de 20 à 25 ans. M. J.-D. Moix renchérit en disant que 15 ans c'est au niveau du business plan.

Suite à une question de Mme Claudia Jaquier, M. le Syndic explique que le projet est soumis aux marchés publics pour chaque poste. Cette procédure est nécessaire pour éviter les recours et garantir les délais, d'où l'appel à une entreprise générale.

M. Michel Glauser demande dans quelle zone est située la parcelle du ch. des Oches, pressentie comme futur parking ? M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une surface d'assolement. La Municipalité va partir avec une refonte du PGA, dans laquelle il est projeté de faire figurer dite zone en « zone d'intérêt public », d'où possibilité éventuelle de faire un parking.

Concernant le parking souterrain, M. le Syndic précise que celui-ci ne sera pas loué à des privés, mais qu'il sera équipé d'horodateurs. Il y aura donc des amendes au besoin. Il sera par conséquent ouvert au public et sera régi par un règlement, afin d'éviter que les voitures restent 7 jours sur 7.

M. André Strautmman demande s'il y aura une synergie entre l'UAPE et l'école ? Il lui est répondu par la positive. Quant à l'étiquette que l'on vise, il ne s'agira pas d'un bâtiment mynergie.

M. Marcel Staub demande si le collège actuel maintiendra son activité pendant les travaux ? Il lui est répondu oui.

Après cette discussion bien fournie sur le système de chauffage principalement, le Président, constatant que la parole n'est plus demandée, propose de passer au vote.

- 1) Amendement proposé par la COFIN et la commission ad'hoc pour changer le système de chauffage par rapport au préavis municipal, qui prévoit un chauffage à plaquettes forestières. Par 17 non, 8 oui et 4 abstentions, l'amendement est refusé.

Le Syndic précise alors que par rapport au montant devisé de Fr. 3'350'000.00, le but de l'Exécutif est bien entendu de faire diminuer la facture globale. Ce montant représente l'enveloppe maximale, afin d'éviter de devoir revenir devant le Conseil pour un complément.

- 2) Amendement proposé par la COFIN de limiter l'emprunt à Fr. 3'000'000.00 (au lieu des Fr. 3'350'000.00). Par 19 non, 6 oui et 3 abstentions, l'amendement est refusé.
- 3) Préavis municipal : par une majorité de oui, 6 non et 1 abstention, le préavis municipal est approuvé.

M. le Syndic remercie les Conseillers. La Municipalité va travailler avec les entreprises pour tenter de faire baisser les prix.

Mme Claudia Jaquier, membre de la commission ad'hoc, fait remarquer que le rapport de dite commission n'a pas fait l'objet d'une prise de position par le Conseil. Le Président lui répond que selon lui, le rapport en question n'était pas en désaccord avec le préavis municipal et qu'il ne contenait qu'un amendement concernant le chauffage, lequel a été traité. En cas de désaccord ou de compléments demandés, le rapport doit clairement contenir des amendements.

Mme Claudia Jaquier pense que le rapport de la commission ad'hoc devait être accepté. Le Président répond par la négative, seul le préavis doit l'être.

Le Syndic revient également sur le rapport de la commission ad'hoc, qui, selon lui, comprend des remarques mais dans lequel ne figure pas de conclusion. La Municipalité ne sait pas comment interpréter un tel rapport.

Mme Stéphanie Masala demande comment va être pris le problème du trafic routier ? M. le Syndic répond que ce point va être intégré dans le concept de la construction. Mme Masala poursuit en demandant ce qu'il en est du système de paiement du parking prévu ? M. le Syndic répond que les horodateurs sont compris dans le budget et que le choix des tarifs et des horaires n'a pas encore été entériné.

Le Président propose de passer au point 8) de l'ordre du jour :

8. Motion de la Commission de gestion : examen des règlements sur les plans d'affectation et la police des constructions (RPGA)

Le Président précise que le texte de la motion lui est parvenu par écrit en début de séance et que la motion a été mise à l'ordre du jour. Elle est ainsi recevable. Il passe la parole à M. Daniel Freiermuth pour sa lecture.

Constatant que les 3 communes de Goumoens-la-Ville, Goumoens-le-Jux et Eclagnens, appliquent

à ce jour un règlement différent concernant les constructions et soucieux d'une égalité de traitement, la Commission de gestion dépose une motion dont le texte est le suivant :

« Harmonisation des tarifs concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire. Conformément à l'article 59 du règlement du conseil communal de la commune de Goumoëns, la Commission de gestion demande à la Municipalité de bien vouloir remédier à la situation actuelle en établissant un nouveau règlement pour la commune de Goumoëns. »

Le Président remercie M. Daniel Freiermuth et rappelle la procédure en matière de dépôt de motion. Il s'agit de décider de sa prise en considération ou non. Si 5 membres au moins le demandent, une commission peut être nommée pour aider le Conseil à prendre cette décision, ce qui reporte le point à la séance suivante.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de volonté de nommer une commission à ce stade de traitement de la motion. Quant à la prise en considération ou pas, le Conseil décide à une large majorité de transmettre la question à la Municipalité pour étude dans les 4 mois.

M. J.-Ch. Bollini interpelle les Conseillers sur un délai qui pourrait être plus long ?

M. le Syndic prend la parole : le délai de 4 mois sera suffisant, d'autant plus qu'il n'est pas certain que l'harmonisation des tarifs puisse se faire sans une refonte complète du RPGA. Renseignements seront pris auprès du SDT.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe, faute de matière.

10. Divers

Mme A.-M. Romanens demande s'il serait possible de débloquer un petit crédit pour équiper le local de la voirie d'eau chaude et d'un vestiaire ?

M. Michel Glauser demande si quelque chose a été décidé pour l'occupation de la salle des combles de la maison de commune ?

La Municipalité a pris note de ces deux points. Il y sera répondu ultérieurement.

Le Président rappelle aux commissions de transmettre leur décompte d'heures à la commune d'ici au 14 décembre prochain. Il clôt la séance à 22h25 et souhaite à chacune et chacun de bonnes Fêtes de fin d'année.

Le Syndic prend la parole et invite les membres du Conseil à partager le verre de l'amitié.

Le Président:

La Secrétaire :